



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de l'hôpital Beaujon

Question orale n° 1197

Texte de la question

M. Alain Bruneel alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir de l'hôpital Beaujon.

Texte de la réponse

HÔPITAL BEAUJON

M. le président. La parole est à M. Alain Bruneel, pour exposer sa question, n° 1197, relative à l'hôpital Beaujon.

M. Alain Bruneel. Le 18 novembre dernier, le ministre Olivier Véran déclarait, lors d'un séminaire national des hospitaliers, qu'il fallait sortir totalement du dogme de la réduction des lits dans les projets architecturaux des hôpitaux – propos auxquels je ne peux que souscrire. Cependant, en parallèle, le projet de l'hôpital Grand Paris Nord prévoit la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon, ce qui entraînerait une diminution de 30 % des capacités d'hospitalisation. C'est inadmissible. Dans le contexte actuel, ce n'est pas une simple erreur, mais un véritable crime sanitaire ! Selon la tribune publiée dans *Le Monde* par plusieurs médecins et représentants des usagers de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris – AP-HP –, l'objectif sous-entendu par ce projet serait d'atteindre un taux d'occupation des lits de plus de 95 % : il faut encore et toujours rationaliser, comme si aucune leçon n'avait été tirée de l'année dramatique que nous venons de vivre ! Évidemment, cet objectif ne permettra pas d'accueillir les patients non programmés, quand on sait que près de 50 % des patients arrivant aux urgences de Beaujon doivent déjà être transférés dans une autre structure, le plus souvent privée.

Il est inacceptable de poursuivre un projet prévoyant la fermeture de 300 lits. Au contraire, il faut conforter les hôpitaux Bichat et Beaujon afin de leur permettre d'affronter les défis de l'époque, notamment la crise sanitaire qui s'inscrit dans la durée. J'ai pu m'entretenir avec le collectif qui défend depuis des années l'hôpital Beaujon. Des mobilisations ont permis d'imposer la rénovation des urgences ; le service de maternité, promis à la fermeture car très peu productif, a également été rénové. Si Beaujon tient toujours debout, c'est grâce à quarante ans de lutte des hospitaliers, de leurs syndicats et des citoyens, qui attendent aujourd'hui un message fort de votre part et ont besoin d'une rénovation urgente de l'hôpital. Allez-vous renoncer définitivement au dogme de la réduction du nombre de lits pour garantir une offre de soins de qualité, en confortant le service public hospitalier à Beaujon et Bichat et au sein de tous les établissements de santé ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Monsieur le député, c'est bien le souci de la qualité qui a guidé les décisions prises au sujet de l'offre hospitalière au nord et au nord-est de Paris, notamment avec ce projet de campus hospitalo-universitaire du Grand Paris Nord – le CHU GPN – tel qu'il a été validé par les pouvoirs publics en décembre 2016. Comme vous le savez, il ne s'agit pas d'une simple fusion des sites de Bichat et de Beaujon, mais bien d'une réorganisation de l'ensemble de l'offre de soins hospitalo-universitaire du nord de la métropole, qui s'articule par ailleurs, de façon structurante, avec le projet du Nouveau Lariboisière, auquel elle est étroitement liée.

L'hypothèse d'une rénovation des sites de Beaujon et de Bichat, explorée initialement, aurait représenté un coût identique à celui d'une reconstruction totale, et ne permettait pas d'assurer le rééquilibrage de l'offre de soins que nous souhaitons collectivement, et que rendra possible l'implantation du CHU GPN en Seine-Saint-Denis.

Le site de Beaujon se situe à moins de 1,5 kilomètre du futur CHU Grand Paris Nord, dont l'implantation sera stratégique en ce qu'il couvrira à la fois le nord de Paris et des Hauts-de-Seine, et l'est de la Seine-Saint-Denis. Cet emplacement bénéficiera des nouvelles infrastructures de transport prévues dans le cadre du Grand Paris. Le dimensionnement de ce projet prévu pour 2028 a tenu compte des perspectives démographiques franciliennes, ainsi que des évolutions en cours ou à venir, en termes de soins, de recherche et d'innovation médicale.

Il prévoit davantage de places en hospitalisation ambulatoire pour permettre aux patients, quand cela est possible évidemment, de regagner leur domicile plus rapidement, ce qui correspond à une attente grandissante de nos concitoyens. Il s'appuie surtout sur une profonde réorganisation des modes de prise en charge, fondée sur le renforcement des plateaux techniques et sur une meilleure collaboration entre hôpital et médecine de ville, problématique qui s'étend au-delà de ce seul projet.

L'AP-HP a par ailleurs réalisé un important travail interne avec l'ensemble des acteurs médicaux et techniques afin de tirer toutes les conséquences de la crise que nous traversons, en renforçant l'adaptabilité des locaux existants, laquelle avait pu apparaître insatisfaisante.

Voilà, monsieur le député, les grands axes de la réorganisation de l'offre hospitalo-universitaire dans le nord de Paris dans laquelle s'intègre pleinement l'hôpital Beaujon.

M. le président. La parole est à M. Alain Bruneel.

M. Alain Bruneel. Il ne s'agit pas pour nous d'exprimer une opposition à l'hôpital du Grand Paris, mais pour la Seine-Saint-Denis, qui a malheureusement subi une surmortalité de 134 % du fait de la crise et qui fait face à des besoins sanitaires urgents, il est indispensable de garder des hôpitaux de proximité, notamment les offres de soins des hôpitaux Bichat et Beaujon. Il serait intéressant en outre qu'une étude recense les besoins sanitaires qui se font cruellement sentir dans ce département.

Il faut réfléchir autrement face à cette situation dramatique inédite et déprimante. On ne peut pas aujourd'hui s'en tenir à ce qui a été décidé en 2016. Il faut revoir toute l'organisation, remettre les partenaires autour d'une table, rediscuter et faire les études nécessaires. Garder les hôpitaux tels qu'ils sont au lieu de les mettre en concurrence, voilà ce que nous vous demandons aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1197

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 janvier 2021](#)

Réponse publiée le : 13 janvier 2021, page 27

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 janvier 2021](#)